



## AUDIOCONFÉRENCE DU 10 octobre 2022

### **Mesures de sobriété énergétiques :**

Suite au discours de Mme Borne, jeudi dernier, plusieurs mesures ont été annoncées. À ce jour, aucune consigne applicative n'a été transmise à la DGFIP. Néanmoins, les premières pistes seraient :

- Température de 19° dans les locaux de l'administration
- Abaissement ou coupure de l'eau chaude dans les sanitaires (étude de faisabilité en fonction des chaudières afin de ne pas couper le chauffage en même temps que l'eau chaude)

Une étude d'impact d'économie d'énergie globale est en cours concernant la mise en place du télétravail obligatoire les lundis et vendredis. Cela permettrait de couper pendant 4 jours consécutifs le chauffage dans les bâtiments. L'administration va vérifier si l'économie d'énergie générée par cette coupure de chauffage ne sera pas contre-balançée par une augmentation énergétique chez les agents en télétravail. Une expérimentation est en cours dans un autre département et donnera ses conclusions après les vacances de la Toussaint.

À ce jour, pour tous les sites, sauf Coligny, le chauffage a été activé avec une modulation de la température à 19°.

Rappel de M Salaün : il s'agit d'une température moyenne. Ainsi dans les pièces orientées au Nord par exemple, la température pourrait être plus basse. La DRFiP est dans l'attente de consignes quant à l'utilisation de radiateurs électriques pour ces cas.

*FO45 restera vigilant pour que les conditions de vie au travail restent supportables pour nos collègues présents dans les bureaux et que la charge chauffage/fluides/électricité ne devienne pas excessive pour nos collègues en télétravail, notamment si celui-ci devient obligatoire les lundis et vendredis.*

### **Situation sanitaire :**

Le nombre de cas de COVID descend de 14 à 6 recensés, la semaine dernière. Cela suit les chiffres au plan national. Les services ne sont pas à l'abri d'un retour épidémique comme on peut le constater dans l'hexagone.

Un mail du secrétariat général de Bercy appelle à la vigilance et recommande le port du masque lors des réunions avec un grand nombre de participants.

### **E-formation SEMAFOR :**

Vous avez reçu le 8 octobre un accès pour suivre l'e-formation SEMAFOR. Prochainement l'agent exprimera ses besoins en formation directement dans la nouvelle application SEMAFOR. L'agent sera alors l'acteur principal de sa formation interne. Son chef de service procédera ou non à la validation de sa demande.

*FO45 : Quel sera alors le devenir du service local de la formation professionnelle ?*

### **Mise en œuvre du plan d'amélioration des conditions de vie au travail :**

Les inscriptions au massage Bien-être ont été lancées la semaine dernière.

Les fauteuils ou chauffeuses ont récemment été livrés. Les canapés devraient suivre.

Quant aux vélos implantés sur l'agglomération orléanaise, le fournisseur choisi est en rupture de stock. La direction cherche un autre fournisseur. *À suivre.*

Concernant la végétalisation des bureaux, il sera mis à disposition par site d'un nombre de plantes au prorata du nombre d'agents. Le choix sera laissé dans un panel de plantes : plantes naturelles dans les espaces de bureau et artificielles dans les espaces d'accueil ou peu lumineux. Le fournisseur, l'assistant de prévention et le service Budget, Logistique et Immobilier sont en contact pour la mise en œuvre de la végétalisation des sites.

*FO45 se réjouit de la mise en place progressive des mesures et souhaite que cet exercice soit reconduit à l'avenir, mais rappelle que le bien-être au travail est aussi fonction de l'intérêt des missions, de la rémunération et des perspectives d'évolution de carrière.*

### **Revalorisation de l'indemnité télétravail :**

Le ministère de la Fonction publique a annoncé une revalorisation de l'indemnisation de télétravail pour les agents publics. Elle passerait de 2,50 € par jour à 2,88 € par jour télétravaillé à compter du 1er trimestre 2023.

### **Plan de rénovation de la cité Coligny - Programme P348 :**

Une réunion avec la Préfecture concernant le programme P348 est programmée le 18 octobre 2022 avec les syndicats.

### **Questions diverses :**

Le retrait par le prestataire du distributeur de boissons chaudes dans la salle de repos du bâtiment F1 de la cité Coligny crée un manque. De plus, cet enlèvement a fait apparaître un sol détérioré. L'installation d'une machine à café plus petite et le décapage du sol pourraient être envisagés.

La situation de la Trésorerie Départementale Hospitalière est apaisée, mais reste compliquée. Le service des hébergés a presque entièrement été renouvelé.

Des mesures seront prochainement mises en place pour faciliter l'accès aux véhicules de fonction stationnés à la Bretonnerie ou au bâtiment P1 de Coligny : boîte à clé, paramétrage de badges d'accès...

Sauf si de nouvelles actualités apparaissent, la prochaine audio aura lieu le 14 novembre.